

Gendarmerie Nationale  
-----  
11<sup>e</sup> Légion  
-----  
Compagnie du Finistère  
-----  
Section de Quimper  
-----  
N<sup>o</sup> 8/4  
-----

PRÉFECTURE  
23 JUIN 1942  
du FINISTÈRE

Quimper, le 22 Juin 1942

R A P P O R T

du Lieutenant BERTIN commandant provisoirement la Section,  
sur des attentats terroristes.

Objet :

Attentats.

Référence : Article 53 du Décret du 20-5-1903.

DESTINATAIRES:

A-Autorités Occupantes  
Feldkommandantur de  
Quimper (directement)

B-Autorités Françaises  
(directement)

- 1<sup>o</sup>-Délégation Générale  
(Section Gendarmerie)
- 2<sup>o</sup>-Préfet Régional, Rennes
- 3<sup>o</sup>-Préfet du Finistère.
- 4<sup>o</sup>-Procureur Quimper

C-Chefs hiérarchiques  
(directement)

- 1<sup>o</sup>-Général Inspecteur.
- 2<sup>o</sup>-Commandant de Légion.
- 3<sup>o</sup>-Commandant de Compagnie.

Le 21 Juin 1942, des attentats terroristes ont été commis dans la circonscription de la Section :

1<sup>o</sup>- A Quimper, à 23 h 45, l'explosion d'un engin placé contre la porte du siège de la Permanence de la Légion Française anti-bolchevique 20 Boulevard de Kerguelen, s'est fait entendre. Pas de victime. ~~pas~~ Dégâts matériels peu importants.

2<sup>o</sup>- A 2 km Nord Ouest de Pont-l'Abbé et 100 mètres du pont de chemin de fer de Pen-Enez, commune de Plonéour-Lanvern, à 24 h, l'explosion d'un engin placé sous le plancher d'un transformateur électrique, propriété des Autorités Allemandes. Pas de victime. Dégâts matériels très peu importants.

Jusqu'à présent aucune sanction n'a été prise par l'Autorité Allemande.

L'émotion est grande parmi la population.



VERITABLES CRÊPES DENTELLES

D'AUTOS  
DRIOT



Demander  
Exiger  
Les Merveilles  
En Vente  
dans toutes  
les bonnes  
Maisons



